



Mardi 15 Avril 1884

1^{re} Année — N° 31

LE NUMÉRO

5

CENTIMÈS



L'Avenir

DE LYON

JOURNAL QUOTIDIEN, RÉPUBLICAIN RADICAL INDÉPENDANT

LE NUMÉRO

5

CENTIMÈS

ANNONCES :

Annonces anglaises.....la ligne 1 fr.
Réclames..... — 2 »
Chroniques locales..... — 4 »

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
3, Place de la Bourse, 3

ADMINISTRATION & REDACTION :

3, PLACE DE LA BOURSE, 3

et Cours de la Liberté, 70

ABONNEMENTS :

3 mois 6 mois 1 an
Lyon et départ^{ts} limitrophes. 5 f. 10 f. 20 f.
Pour les autres départ^{ts}.... 6 f. 12 f. 24 f.
(Etranger : port en sus)

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 du mois

CAISSE GÉNÉRALE DES ASSURANCES

DIRECTION DE GRENOBLE

Reçu du journal L'AVENIR DE LYON la somme de Cent francs valeur provenant de mon numéro 1,187 du 8 courant, sur laquelle somme je dispose de 25 francs, à remettre par les soins dudit journal à l'administration du Sou des Ecoles laïques de Grenoble.

Grenoble, le 12 avril 1884

VINCENT.

L'Ane chargé de reliques

C'est un héritage que M. Jules Ferry espère recueillir à Cahors. Le cadavre de Ville-d'Avray était encore tiède qu'il se glissait dans la maison du mort. Il tenta de chausser les souliers de Gambetta au Père-la-Chaise. Le moment était mal choisi. Les amis du tribun le rappelèrent à la pudeur. Il y avait des convenances à observer, que diable ! Attendez donc qu'il soit enterré, lui cria-t-on, pour endosser sa veste !

Il attendit — pas longtemps. Il prouva au ministère, qu'il serait le continuateur du député de Belleville. Il l'imita, il le parodia, il le singea. Mais de quelque façon qu'il s'y prit, il ne satisfait qu'à demi le monde opportuniste des claqueurs. Il y avait du Gambetta, mais ce n'était pas Gambetta.

Et c'est pourquoi il a tenté, hier, de s'identifier avec ce bronze. Il a grimpé sur le piédestal de la place Fénelon, espérant en croupe de cette statue arriver plus sûrement à sa gloire.

Il a maintenant son voyage de Cahors comme Gambetta eut son voyage du Lot. Il va passer sous des arcs-de-triomphe, au milieu des rues jonchées de fleurs et pavées de drapeaux, et ses narines vont respirer délicieusement tout l'encens jeté au tribun défunt. Il est arrivé au *summun* de la renommée; cette statue qu'on inaugure, c'est la promesse de la sienne. Gambetta II assiste à l'apothéose de Gambetta I^{er}.

Mais les malicieux rient sous cape. Les habits du tribun mort font triste mine sur le dos du nouveau ministre. Trop petit pour remplir cette culotte-là ! Malgré les retouches faites par les tailleurs officiels, il y a, par-ci par-là, des plis qui font la grimace.

C'est pourquoi sur son passage, les rires éclatent plus nourris que les braves.

S'incarner dans la peau de Gambetta, c'est d'un goût douteux. Le Mirabeau-Tonneau de la deuxième République avait grevé sa succession. On ne supposait personne d'assez pauvre pour la ramener sur le chemin des capitulations politiques, cette renommée, plus cruellement atteinte par les reproches de la salle Graffard, que par la balle de Ville-d'Avray. Il s'est cependant trouvé M. Jules Ferry, besogneux de succès, perdu dans la foule des rhéteurs. Il fut l'ennemi du vivant, non par probité, mais par tactique : il rêva d'être l'héritier du mort.

Sur quoi se base-t-il pour revendiquer une telle succession ? Fut-il jamais associé à la fortune de celui qu'il continue ? Brillant-il au-dessus ? Fut-il remarqué au-dessous ? Non. Il ne fut qu'un comparse grincheux, guettant dans la coulisse les fautes du premier rôle — faisant mieux : les provoquant.

Et d'abord, tout est dans le nom. Gambetta, c'était Gambetta. Le paysan connaissait Gambetta — ou le croyait connaître. Il avait accroché son portrait au mur, entre celui de Napoléon et de Thiers — pas loin de la légende du Juif-Errant. Gambetta, c'était la guerre à outrance;

c'était le canon tourné vers l'est; c'était un peu le frisson de la patrie en armes. On le voyait dans une apothéose guerrière, vêtu en bourgeois, avec des bottes de général; espèce de Carnot organisant, non la victoire — mais la résistance — qui quelquefois y ressemble.

On ne s'étonna pas de voir la bière du tribun enveloppée d'un drapeau français. L'aigle de Cahors éveillait l'idée de la France en armes. Et le jour où la patrie aurait été en danger, c'est encore vers ce bohème du café Procope qu'elle se fût tournée.

Erreur nationale, soit ! Mais cette erreur persistait. Et cet homme avait une légende plus belle que celle de l'Oncle, car on s'imaginait que sa gloire — comme celle de Hoche — n'eût rien coûté à la liberté de son pays.

Qui sait dans nos campagnes ce que veut dire : Jules Ferry ?

Jules Ferry, c'est l'ancien maire de Paris, enfermé dans un cercle de fer, rationnant la grande assiégée; c'est le second de Trochu dans la défaite. Gambetta, ça signifiait aux yeux de la France : Résistance ! Jules Ferry, ça signifie aux yeux des Parisiens : Capitulation.

Tandis que le député de Belleville, emporté par sa fougue méridionale, attachait une cocarde à son feutre mou et criait : En avant ! Jules Ferry, sur la route de Ferrières, mettant au bout de sa canne, le pan de chemise du parlementaire, suppliait : Grâce ! Et les plaintes de M. Jules Ferry l'emportèrent sur les rugissements de Gambetta. La France capitula. Le tribun dont on célèbre la fête, dut jeter son épée brisée aux pieds de celui qui va prononcer son éloge.

Mais cet éloge même sera un soufflet qu'il s'appliquera.

Comparez ces deux hommes, accablés de fautes tous deux, et dites si ce n'est pas grotesque de voir le petit Ferry se pendre à la redingote de bronze du puissant Gambetta. Dans ce rapprochement, l'ancien chef des gauches ne perdra rien ; au contraire, M. Jules Ferry ne pourra que lui servir de repoussoir. Il sortira de ces discours, grandi : dans la fréquentation des pygmées on semble un géant.

Maintenant, que la fête continue ! Que les banquets succèdent aux banquets, que des sérénades soient données sous le balcon présidentiel, que l'armée présente les armes ! C'est Gambetta que l'on acclame : c'est M. Jules Ferry qui salue. Il passe au milieu de la foule venue de tous les points du monde, vêtu de la défroque du mort célébré; il se redresse, il est satisfait, et s'il ne rappelle en rien le tribun chargé de gloire, il rappelle assez exactement l'âne chargé de reliques.

OCTAVE LEBESGUE.

A propos du discours de Périgueux, un journal dit : « L'intention de M. Jules Ferry, dans son discours de Périgueux, est de donner le mot d'ordre au pays pour les élections prochaines. »

Vouloir donner un mot d'ordre au pays c'est de l'outrecuidance. Le pays ne demande son mot d'ordre à personne mais il le demanderait que ce ne serait pas à M. le président du conseil.

LA SESSION DES CONSEILS GÉNÉRAUX

C'est lundi 21 avril qu'a lieu l'ouverture des conseils généraux. Le nombre des sénateurs et des députés qui font partie des conseils généraux est très considérable. Actuellement, il y a 287 députés et 112 sénateurs membres des conseils départementaux, c'est-à-dire exactement la moitié des membres de la Chambre et un peu plus du tiers des membres du Sénat. Sur les 287 députés, 228 sont républicains et 59 conservateurs. Sur les 112

sénateurs, 86 sont républicains et 26 conservateurs. Le ministère lui-même est représenté dans les conseils généraux ; cinq ministres sur onze et six sous-secrétaires d'Etat font partie de ces assemblées départementales : M. Jules Ferry et M. Méline dans les Vosges, M. Martin-Feuillée dans l'Ille-et-Vilaine, M. Cocherly dans le Loiret et M. Fallières dans le Lot-et-Garonne, M. Casimir Périer dans l'Aube, M. Durand dans l'Ille-et-Vilaine, MM. Noirot et Baihaut dans la Haute-Saône, M. Labuze dans la Haute-Vienne et M. Margue dans Saône-et-Loire. Sur ces onze ministres ou sous-secrétaires d'Etat, sept sont présidents de leurs conseils généraux respectifs, à savoir : MM. Jules Ferry, Martin-Feuillée, Cocherly, Fallières, Casimir Périer, Noirot et Labuze.

L'Angleterre est anti-esclavagiste, chacun sait ça. L'abolition de la traite est son affaire. Elle a horreur des marchands de bois d'ébène. Elle vient d'en donner une nouvelle preuve. Lisez :

L'évêque de Lincoln à Gordon :

On nous reproche de tolérer l'esclavage au Soudan. Heureusement nous avons une réponse... C'est l'épître de Saint-Paul à Philémon. Saint-Paul ne força pas Philémon, le maître, à émanciper Onésime, l'esclave, que l'apôtre avait converti au christianisme. Au contraire, saint Paul respecta les droits de Philémon. Il renvoya l'esclave échappé, Onésime, de Rome à Colosse, à son maître Philémon, et s'engagea à restituer l'argent qu'Onésime avait pris à Philémon.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Stanley au Congo

Le journal les *Tablettes des deux Charantes* annonce que l'explorateur Stanley, subventionné très magnifiquement par le roi des Belges, travaille au Congo pour le compte de l'Angleterre.

Plus de cent millions ont déjà été consacrés à l'œuvre qu'il poursuit par la Belgique, — et c'est l'Angleterre qui en bénéficiera.

Le général Saussier à Paris

C'est aujourd'hui que le général Saussier prendra officiellement possession du gouvernement de Paris.

Au Tonkin

Au ministère de la marine, on considère la campagne du Tonkin comme terminée par l'occupation de Hong-Hoa.

Le phylloxera

D'après un rapport adressé au ministère du commerce par la commission supérieure du phylloxera, sur la situation des vignobles français, il résulte que l'invasion décroît avec une grande rapidité.

J.-F. Millet et T. Rousseau

Hier a eu lieu à Barbizon l'inauguration du monument élevé à la mémoire des peintres Jean-François Millet et Théodore Rousseau.

Deuil à l'Académie

Hier, l'Académie des sciences, après avoir entendu la lecture du procès-verbal de sa dernière réunion, a levé la séance en signe de deuil.

Elle honorait ainsi la mémoire de Jean-Baptiste Dumas, l'un de ses membres les plus illustres.

Elections aux Conseils généraux

Des élections ont eu lieu dans l'Orne, le Gers, les Hautes-Alpes, la Dordogne et les Basses-Pyrénées. Cinq républicains ont été élus.

Mort du gouverneur de Metz

Le général de Schwein, gouverneur de Metz, est mort hier d'une attaque d'apoplexie.

Mort de M^{re} Scribe.

On nous annonce la mort de Mme Scribe, la veuve du célèbre vaudevilliste.

Gagnant d'un gros lot.

Le gagnant du gros lot de 100,000 fr., de la loterie d'Amiens, est M. Hennoque, entrepreneur de maçonnerie, ancien maire d'Eaubonne (Seine-et-Oise).

L'identité de Daly.

L'identité de Daly, l'auteur des explosions de Londres, est connue. Il a déjà été arrêté, en 1866, comme suspect.

LE RENDEMENT DES IMPÔTS

Le *Journal officiel* publie le compte rendu des impôts pendant le premier trimestre de 1884.

Il ressort de ces chiffres que le rendement a été inférieur de plus de 22 millions aux évaluations budgétaires et de 7 millions 690,900 fr. aux produits de 1883.

Les recouvrements des impôts directs sont un peu plus en retard que l'année dernière, bien que les frais de poursuites se soient élevés, cette année, à 1 fr. 74 pour 1,000 fr., au lieu de 1 fr. 24 comme en 1883.

Cette situation est l'indice d'un malaise général qui sévit aussi bien à l'étranger qu'en France. En Angleterre, par exemple, le premier trimestre de 1884, a donné une différence en moins sur le produit des impôts de 75 millions de francs avec la période correspondante de 1883.

ÉLECTIONS DU 4 MAI

Comité des républicains radicaux socialistes des six arrondissements

Aux Electeurs Lyonnais,

Depuis que la République est proclamée, le suffrage universel a constamment été singé par des hommes organisés sous la dénomination de : Comité central, comité qui s'est fait le valet de l'administration préfectorale, qui trouva dans son sein toutes les recrues nécessaires pour triompher des revendications sociales. Une opposition énergique s'est manifestée à diverses reprises contre cette organisation dirigée par des ambitieux, qui n'ont en but que de satisfaire leur égoïsme et leur vanité; mais elle fut impuissante, ayant à lutter contre tous les éléments de la réaction.

Etant à la veille des élections municipales, nous devons prendre toutes les mesures nécessaires, toutes les décisions qui commandent l'intérêt de la République et l'avenir de ceux qui l'ont proclamée, nous devons oublier les divisions passagères de groupes à groupes, faire taire tous les dissentiments et envisager qu'un seul but : l'anéantissement du parti opportuniste à Lyon.

C'est dans ce but, que diverses organisations du parti de l'opposition font appel à tous les électeurs, pour que dans tous les arrondissements il n'y ait qu'une seule liste contre celle du « Comité central », car c'est par nos divisions que nous avons toujours été vaincus, et pensant que cette union ne peut se faire que sur un programme commun, nous vous soumettons le mandat suivant, qui devra être présenté en réunion publique et subira toutes les modifications que vous jugerez nécessaires.

Mandat municipal accepté par l'Union des Républicains socialistes de Lyon.

La République étant au-dessus de toute atteinte, les candidats s'engagent à la défendre par tous les moyens possibles.

Ils s'engagent, en outre, à remplir fidèlement le mandat impératif suivant :

Considérant d'abord que les élus, à quelque corps qu'ils appartiennent, ne sont que les délégués des électeurs qui les ont envoyés les représenter;

Considérant que, dans ces conditions, ils doivent décliner toute responsabilité personnelle, pour n'accepter que celle des électeurs, dont ils sont les mandataires, en demandant préalablement leur avis sur toutes les questions

qui peuvent surgir dans l'accomplissement de leur mandat ;

Considérant que la loi antidémocratique, qui vient d'être votée par les Chambres, porte la durée du mandat à quatre ans ;

Les candidats s'engagent :
1° A se représenter chaque année devant leurs électeurs, pour savoir s'ils doivent continuer ou cesser leur mandat ;

2° A provoquer, avant chaque réunion ordinaire ou extraordinaire, des réunions électo- rales, dans lesquelles ils leur soumettront les questions à l'ordre du jour et leur demanderont leurs avis.

Si, dans le courant de la session, des ques- tions graves et imprévues surgissent, les élus devraient demander le renvoi à une séance ul- térieure, afin qu'il leur fut permis de consulter leurs électeurs avant de présenter une déci- sion.

De plus, les candidats devront remettre leur démission, datée en blanc, entre les mains de la commission électorale, nommée en ré- union publique, dont celle-ci ne pourra faire usage qu'après l'avis d'une assemblée publique des électeurs, à laquelle les élus auront été invités.

Partie politique

Article premier. — La présidence du con- seil ne peut être dévolue au maire.

Le conseil nomme son président à chaque séance, lesquelles devront être publiques. Im- pression du compte rendu officiel de chaque séance et affichage du budget.

Art. 2. — Autonomie complète de la com- mune. Election du maire par le conseil muni- cipal, sans ingérence du gouvernement.

Dans chaque arrondissement, les officiers de l'état civil seront nommés par les conseillers de l'arrondissement et pris parmi eux.

Rétribution de toutes les fonctions élec- tives.

Art. 3. — Suppression de tous les services de police autres que ceux créés uniquement pour la recherche des malfaiteurs. Ce service sera remis entre les mains du conseil muni- cipal.

Art. 4. — Pour remplacer les pouvoirs publics actuels, nomination, dans le plus bref délai possible, d'une Constituante élue par le suffrage universel.

En attendant, considérant que le Sénat est un rouage gouvernemental, non seulement inu- tile, mais nuisible, les candidats s'engagent à ne pas prendre part au vote des députés sé- natoriels.

Art. 5. — Assimilation du mandat politique au mandat civil ; reconnaissance par la loi du mandat impératif ; réclamer la justice gratuite et égale pour tous ; élections des juges par le suffrage universel ; abrogation de la loi sur l'Internationale ; liberté complète de la presse, de réunion et d'association ; administration pleine et entière pour tous les délits politiques (ou connexes) et de presse.

Art. 6. — Réclamer énergiquement l'enseigne- ment laïque dans le personnel et le program- me, l'instruction gratuite et obligatoire au premier degré, l'instruction, après concours, à l'enseignement second-aire et supérieure.

Entretien par la commune de tous les élèves, après constatation de l'état de fortune des parents.

Création de bibliothèques communales.

Création de cours militaires et de gymnas- tiques, afin de transformer, dans le plus bref délai, les armées permanentes en milices natio- nales sédentaires.

Partie économique

Art. 1. — Economie rigoureuse dans les dé- penses. Remplacer les octrois et tous les impôts indirects par un impôt progressif sur le capital, sur le revenu, ou bien sur la propriété bâtie ou non bâtie.

Art. 2. — Refus catégorique de toute sub- vention aux cultes ou aux institutions religieuses ; suppression de la subvention théâtrale, ainsi qu'aux sociétés n'ayant aucun caractère d'utili- té publique ;

Art. 3. — Vu le progrès fait par la méca- nique, demander la diminution de la journée de travail ; réprimer énergiquement les abus de la grande industrie et rendre les patrons respon- sables des accidents du travail ; protéger effi- cacement les enfants et les femmes dans les usines, ateliers et manufactures ;

Création d'orphelinats laïques et de maisons pour les vieillards et les invalides du travail ;

Art. 4. — Transformation des logements insalubres ; nomination par le conseil, d'une commission spéciale, chargée dans chaque arrondissement de la surveillance de tout ce qui a rapport à l'hygiène publique ;

Art. 5. — Suppression du cautionnement pour tous les travaux publics et exécution ex- clusive de ces travaux par les groupes ou- vriers.

Art. 6. — Reprise par l'administration com- munale de tous les services publics, tels que : eaux, tramways, pompes funèbres, etc. Sup- pression de tous les monopoles.

Art. 7. — Amélioration dans le service des pompiers. Création de dépôts et de tous les ac- cessaires d'incendie. Forcer les Compagnies d'assurances à payer elles-mêmes les pompiers. Faire l'essai d'assurances par la ville même.

Art. 8. — Assimilation des contrats ayant aliéné la propriété publique. Rachat par la commune de toutes les encloses qui sont au- tour de la ville, et mise immédiate du nivelle- ment en chantier. Retour à la commune de tous les édifices religieux et des biens dits de main-morte.

Art. 9. — Réorganisation des monts de piété par des banques communales, prêtant sur gages à un taux qui ne pourra excéder trois pour cent.

Art 10. — Réorganisation et laïcisation com- plète des hôpitaux et autres établissements de refuge, et leur conseil d'administration élu par le suffrage universel.

Art. 11. — Impôts sur tous les immeubles, loués ou non loués, et une taxation des loyers qui n'excédera pas trois pour cent de la valeur immobilière.

Articles additionnels

ART. 1er. — Les candidats s'engagent à n'accepter aucune autre candidature sans le consentement de leurs électeurs. Ils s'engagent en outre à n'accepter aucune fonction publique pendant toute la durée du mandat.

ART. 2. — Les électeurs exigeront des can- didats auxquels ils donneront leur appui, l'en- gagement de se faire les auxiliaires dévoués, et au besoin les instigateurs d'une ligue des con- seils municipaux, pour imposer l'exécution im- médiate de ce mandat, et de donner leur ad- hésion effective à la Ligue pour l'abolition de l'armée permanente et son remplacement par une milice nationale sédentaire.

Pour le Comité de fusion :

Les délégués,

E. Jeannin, Bonnard, M. Chandanson, Brès.

LES FÊTES DE CAHORS

Avant de parler des fêtes de Cahors, rela- tons les incidents de Montauban.

Le ministre des travaux publics, M. Raynal, arrivé la veille avec deux heures de retard, a assisté à l'inauguration de la ligne qui doit relier cette ville à Cahors. Il a prononcé un discours sans intérêt.

Au moment où M. Raynal rentrait à la pré- fecture, après une visite à divers édifices de la ville, le rédacteur en chef du journal *le Ra- lliement*, qui se trouvait parmi la foule, a crié : « VIVE LE ROI ! »

Indignées, plusieurs personnes ont voulu lui faire un mauvais parti. La police a dû inter- venir pour le protéger. Il a été laissé en liberté. Pen- ant qu'il s'en allait, la foule a crié : « Vive la République ! »

On a arrêté trois personnes : MM. de Fitz- James, de Vals et Boulan, rédacteur du *Ralliement*.

Une dépêche que nous recevons à la der- nière heure nous apprend que la cérémonie de l'inauguration a eu lieu. Un banquet de cinq cents couverts est préparé.

Plusieurs discours ont été prononcés. Le texte ne nous est pas parvenu.

Aucun incident digne de remarque à re- later.

Bruits de révolte en Pologne

Saint-Petersbourg (via Interbourg), 13 avril. — Le journal la *Nouvelle Vremya*, constate que les intrigues tramées sans cesse par les Polo- nais, en Lithuanie et en Pologne, devraient ser- vir d'avertissement au gouvernement russe, la révolution de 1863 s'étant annoncée par des agi- tations du même genre.

Au Tonkin

Il n'a été adressé hier au ministère de la guerre aucune dépêche venant du Tonkin. Nous donnons en détail la dépêche que nous avons publiée hier sommairement annonçant la prise de Hong-Hoa.

Le général Millot télégraphie au ministre de la marine qu' aussitôt la concentration terminée et les troupes massées sur les rives de la rivière Noire, d nt le passage a été effectué hier, le bombardement a commencé. Après six heures consécutives d'un feu soutenu, Hong-Hoa était en flammes et l'ennemi se retirait après avoir incendié les villages environnant la ville.

Depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures les batteries de 80 et de 85 ont bombardé les villages qui sont en avant de Hong-Hoa ainsi que la citadelle. L'ennemi n'a fait aucune résistance. Il a évacué Hong-Hoa après avoir incendié la ville qui a brûlé sous les yeux de l'armée pendant trois heures. Nos obus ont mis le feu également en plusieurs endroits.

On voyait fuir les Chinois sur le pont de bambous établi en face de Hong-Hoa, sur la rive gauche du fleuve Rouge, mais trop éloi- gné pour que notre tir puisse l'atteindre. Ils prenaient la direction de Phu-Lung ; d'autres se retiraient vers Dong-Vang et Than-Hoa. Les Chinois occupant Hong-Hoa étaient des troupes du Yunnan commandées par le gé- néral Vam.

Pendant la retraite de l'ennemi, la brigade Brière de l'Isle passait la rivière Noire, à huit kilomètres du confluent, pour tourner Hong-Hoa du côté des montagnes. Elle continue sa route et sera ce matin dans Hong-Hoa. La brigade Négrier passait en même temps la ri- vière Noire.

Un grand nombre de Chinois ont offert leurs services à l'amiral Courbet, moyennant dix piastres par mois. Leurs services ont été acceptés.

Les derniers avis venus de Pékin ne confirment pas la prédominance du parti de la guerre et la disgrâce du prince Kong. Ils affirment au con- traire que les tendances pacifiques dominent.

LES GREVES

Rien de nouveau dans le bassin houiller. Le calme règne partout. — Calme sinistre.

— Les délégués des communes du bassin d'Anzin ont rédigé la protestation suivante :

« Nous, délégués du bassin d'Anzin, réunis en assemblée à siège social, le 11 avril 1884, à cinq heures du soir, protestons énergiquement contre les lettres et cartons qu'on prétend avoir été lancés dans le bassin en vue d'un soulèvement général.

« Nous affirmons également que, le 5 avril, il n'y a pas eu de réunion de délégués.

« Ces fausses manœuvres ne peuvent éma- ner que des agents provocateurs qui cherchent à troubler le calme et la bonne attitude des mi- neurs dans leurs justes revendications.

« En foi de quoi nous signons. »

(Suivent 27 signatures).

CONSULAT DES ETATS-UNIS

Lyon, 1er avril 1884.

A Messieurs les fabricants et expéditeurs de marchandises aux Etats-Unis.

Des dépréciations que les exportateurs alle- mands et suisses feraient subir aux soieries ont amené mon gouvernement à établir, dans les centres manufacturiers de ces pays, des experts qui examinent les factures et passent en revue les marchandises à destination des Etats-Unis.

De ces expertises il est résulté un grand ac- croissement dans les valeurs déclarées et les avances à la douane.

Le gouvernement a décidé que les experts seraient aussi nécessaires à Lyon.

Les fabricants et les maisons de commission du district consulaire de Lyon n'auront qu'à s'applaudir de cette décision qui les protégera contre une concurrence déloyale.

Pour empêcher les désagréments que pour- raient causer des erreurs involontaires, je me propose d'avertir officiellement les maisons dont les marchandises seront signalées par les experts, afin que leurs factures puissent être rectifiées ou l'exacitude des prix complètement démontrée avant l'expédition.

A l'avenir, les factures présentées à la léga- lisation ne seront jamais rendues le même jour.

Benjamin F. PEIXOTTO.

Consul des Etats-Unis d'Amérique, à Lyon.

ETRANGER

Vienne. — L'Autriche met une ville du Tyrol à la disposition du pape, s'il persiste à vouloir quitter Rome.

Rome. — M. Depretis, le chef du nouveau cabinet italien, a terminé les lois territoriales d'Etat, qu'il a va t annoncées.

Cuba. — Le gouverneur de Cuba annonce que les troupes ont atteint une bande de 50 insurgés bien armés, qui essayait de rejoindre Agüero et qui a opposé une vive résistance ; 36 hommes ont été tués, y compris le chef de la bande ; les autres ont été faits prison- niers.

Saint-Petersbourg. — A la suite de la récente détermination de la frontière chinoise, la Russie a acquis un territoire grand de 11,000 verstes carrées, aussi étendu que la Bavière. Cette province est boisée et riche en mines.

Turin. — Voici le programme des fêtes qui auront lieu à Turin à l'occasion de l'ouver- ture de l'exposition nationale.

Le 26 avril, inauguration et illumination ; le 27, excursion à Superga, en chemin de fer fu- niculaire ; le 28, dîner offert par la municipalité de Turin ; le 29, représentation de gala au Théâtre Royal ; le 30, concert à l'Académie philharmonique.

Rome. — Une communication émanant d'une source autorisée permet d'annoncer que S. S. le pape Léon XIII prépare en ce moment une encyclique importante contre la franc- maçonnerie.

Gare la bombe.

Madrid. — On a établi une surveillance sur toutes les frontières pour arrêter M. Ruiz Zo- rilla, qui serait, s'il rentrait en Espagne, tra- duit aussitôt devant le tribunal militaire de Logrono, qui le poursuit comme complice du mouvement militaire du mois d'août 1883.

Londres. — La santé de M. Gladstone inspire de vives inquiétudes. Les der- nières séances l'ont considérablement fatigué. Les médecins ont re- commandé le repos le plus absolu.

Saint-Petersbourg. — Les autorités vien- draient de dénoncer une société inco- gnite composée de 20 personnes, ayant à leur tête une polonaise du demi-monde.

Le Caire. — Le gouvernement anglais a soumis aux grandes puissances des propositions pour la solution des dif- ficultés financières égyptiennes. On ne sait encore rien du caractère de ces propositions, si ce n'est qu'il est question du licenciement de l'ar- mée.

NOS INFORMATIONS

— La veuve du général Suchet, la duchesse d'Albúfera, vient de mourir à Paris, dans sa quatre vingt quinzième année.

— Comme nous le faisions pressentir hier, le dernier représentant de la dynastie des Dantus s'est éteint, à deux heures de l'après-midi, après une agonie cruelle, dans sa cinquante-quatrième année.

Il était l'éditeur de la Société des gens de lettres.

Les obsèques ont lieu aujourd'hui.

— Le général comte Lehndorf, aide de camp de l'empereur G. Guillaume, était hier à Paris se rendant à Rome.

— Les rapports soumis au président de la République par M. Cambon, notre ministre en Tunisie, établissent que depuis l'occupation française, les recettes de 12 à 14 millions en moyenne se sont élevées à 16 millions, les plus- values qui étaient en 1882 de 3,098,000 francs arrivent en 1883 à 4,228,000 francs.

— Le général Campenon, ministre de la guerre, a félicité le général du Plat, qui avait organisé les cérémonies militaires à Cannes, lors de la mort du duc d'Albany.

— Nous avons annoncé hier l'arrestation de M. Savary, ex-député.

Des journaux démentent aujourd'hui cette nouvelle. Nous maintenons qu'une plainte a été déposée au Parquet et que l'ordre de mise en état d'arrestation de M. Savary a été lancé.

— M. Beurrier, inspecteur d'académie, délé- gué près l'administration centrale, est chargé de diriger les travaux relatifs au dépouillement de l'enquête sur la situation scolaire et d'en centraliser les résultats.

— L'Anjou annonce qu'un comité vient de se former à Angers pour offrir à M. Freppel une croix pastorale, en signe de reconnaissance et de respect.

Une croix ?

Est-ce pour l'engager à croiser la Répu- blique ?

— Les journaux du monde bien annoncent le mariage de Mlle Marie Cecile Ney d'Elchingen, fille mineure de Michel Ney, décédé, et Marguerite Furtado, épouse de Massena, duc de Rivoli, avec le prince Joachim-Napoléon Murat, prince de Ponte-Corvo, sous lieutenant au 4e cuirassiers à Lyon, fils du prince Joachim-Napoléon Murat, général de brigade et la princesse Berthier de Wagram.

On peut appeler ça une parenté historique.

Mustapha-ben-Ismaïl a traversé Lyon, hier à deux heures du soir, venant de Marseille et se rendant à Paris.

Il occupait un compartiment du train éclair.

L'INSURRECTION DE CUBA

L'insurrection qui vient de recommencer à Cuba peut être considérée comme l'une des plus désagréables mésaventures qui pût arriver au gouvernement espagnol. Chacun sait que, lorsqu'une insurrection éclate à Cuba, elle dure dix ans. Le roi Alphonse en a donc pour quelque temps à se leurrer d'espoir au moyen des dépêches plus ou moins optimistes que lui enverra le gouverneur général de cette colonie difficile à garder.

Appeler les insurgés : filibustiers, déclarer que leurs actes doivent être considérés comme des actes de pure et simple brigandage, telles sont, en effet, les seules consolations que puisse pour le moment s'offrir le gouvernement du roi Alphonse. Quant à atteindre les insurgés et à les battre, ce sera pour beaucoup plus tard, si toutefois cela doit arriver jamais. « Ils sont une quinzaine en tout, » télégraphie « le capi- taine général ; » ils sont cinq mille au moins, » répliquent les dépêches de New-York ; « j'en-voie la gendarmerie les poursuivre dans les montagnes, » reprend le capitaine général ; « les insurgés sont victorieux dans toutes les rencontres, » ripostent les dépêches de New-York.

On pourrait hésiter, se demander de quel côté les dépêches disent la vérité, malheu- reusement le même capitaine général de Cuba s'est donné la peine d'avertir le public qu'en présence des nouveaux événements qui se dé- roulent dans l'île, il a jugé à propos « de réta- blir la censure sur les télégrammes partant de Cuba ou y arrivant. » Et, comme on le pense bien, à peine la censure était-elle rétablie sur les télégrammes, que les « filibustiers » se trou- vaient comme par enchantement réduits à une quinzaine et rejetés dans les montagnes où les poursuit la gendarmerie.

En sorte que nos doutes sont levés, et que nous nous proposons désormais de chercher la vérité sur les péripéties de l'insurrection de Cuba autre part que dans les télégrammes satisfaits que le gouverneur espagnol ne man- quera pas de lancer aux quatre vents d'une main non avare.

UN PAYS BIEN HEUREUX

Voici un fait bien qu'il sera difficile peut-être de rencontrer, dans aucun autre pays du monde.

Un avis du gouvernement a été publié dans la province de Gutin, grand duche d'Olden- bourg par lequel il est porté à la connaissance du public que les impositions préiales échues depuis le 1er novembre 1883 et celles à échoir jusqu'à la fin du mois d'avril courant ne seront pas recouvrées par les percepteurs le gouverne- ment n'ayant pas besoin d'argent. Remise donc est faite de ces impositions aux débiteurs du fisc.

Publier de tels faits c'est pousser à l'émigra- tion. Quel contribuable français hésiterait à s'embarquer pour le pays de co-agne, le seul peut-être où l'on rencontre encore des per- cepteurs honnêtes et des dirigeants conscien- cieux.

BOHOS DES THEATRES

Cirque Rancy

A l'occasion des vacances de Pâques, au jourd'hui mardi, demain mercredi et jeudi à 3 heures et à 8 heures grandes représentations, avec le concours du célèbre O'Kill et les deux éléphants prodiges qui obtiennent toujours un immense succès.

Union lyrique.

La Société l'Union lyrique prêtait son concours à la fanfare du Grand-Trou, pour son concert du 27 courant, prie ses membres anciens et nouveaux d'assister aux répétitions générales, les mardi et samedi à partir du 15 courant.

Messieurs les membres du bureau sont priés d'assister à la réunion du Conseil, le jeudi 17 à 8 heures 1/2.

Urgent.

ACCIDENT SUR LE RHONE

Nous recevons de M. Adolphe Moine une lettre et protestation au sujet du pénible accident survenu sur le Rhône dans la journée de dimanche.

M. A. Moine n'a nullement été désigné par nous dans notre compte rendu. Nous n'avons surtout pas dit qu'il avait insisté pour engager les passagers à monter dans la barque l'Eole.

Il nous suffit pour rétablir les faits de reproduire le passage suivant :

« Tous les passagers avaient l'habitude de la rame, mais ni les présages d'un temps sombre et les courants menaçants d'un vent violent, ni les sages conseils de M. Moine, maître de « platte », qui avait plusieurs fois refusé de lancer la périlleuse embarcation, les malheureux « amat-urs commencent à se promener sur une tique, pleins de confiance. »

Nous nous empressons même de dire que nous avons omis de citer dans notre compte rendu, la brave conduite de M. A. Moine dans le sauvetage du 13 avril. Ce courageux citoyen nous est fort connu, et nous rendons hommage à son dévouement dans le drame de l'Eole.

Une erreur typographique nous a fait annoncer deux victimes au lieu d'une. Nous rectifions cette erreur.

A TRAVERS LYON

Depuis notre dernier procès, de nombreux agents de la sûreté stationnant aux abords de nos bureaux de la place de la Bourse.

Dès deux heures du matin, on se heurte à chaque pas à ces trop zélés fonctionnaires du Parquet et, pendant ce temps là, les assassins de Vernay se promènent tranquillement à la Croix-Rousse !

Trop de zèle et pas assez de perspicacité ! messieurs de la sûreté.

Tentatives de suicide. — Le nommé Martin Clérico, tisseur, demeurant rue du Mail, 33, traversait hier le pont St-Clair, lorsqu'il essaya tout à coup d'enjamber la balustrade, pour se précipiter dans le fleuve. Les passants parvinrent à le saisir avant qu'il ait flu le temps de mettre à exécution son fatal projet. Conduit chez le commissaire de police, Clérico déclara qu'il ne recommencerait pas son danger ux plongeon.

Quelques locataires de la maison portant le n° 2 de la rue Bissardon, sentaient hier une désagréable odeur de charbon de bois qui semblait sortir du domicile de la nommée Pauline Chabert, lingère. Frappant à la porte ils ne reçurent pas de réponse et se décidèrent à faire sauter la serrure. Aussitôt la porte ouverte, ils remarquèrent à travers une épaisse fumée un réchaud qui flambait au milieu de l'appartement, tandis que la lingère, étendue sur son lit ne donnait plus signe de vie.

Sans perdre de temps ils emportèrent cette dernière au grand air ; le docteur Buvland,

mandé aussitôt lui prodigua les premiers soins et bientôt la pauvre femme reprit connaissance. On la transporta alors à l'hôpital de la Croix-Rousse et son état n'inspire plus de crainte sérieuse.

Aggression nocturne. — Après avoir passé la journée à la campagne, Jules Guéret, peintre, et Pierre Patru, serrurier, demeurant tous deux quai de Pierre-Scize, 43, regagnaient leur domicile, lorsqu'en traversant la place St-Clair vers minuit, ils furent attaqués par deux individus. A leur appel, les gardiens de la paix accoururent et les deux agresseurs furent conduits à la Permanence.

Ce sont les nommés Antoine Coureau, postillon, place St-Clair, 1, et Jules Charvet, qui lui n'a voulu donner aucun détail sur son état civil.

Arrestation. — Nous avons parlé hier du vol d'une montre chez M. Delorbe, épicière, Grande rue de la Guillotière. Ce dernier, soupçonnant la nommée Antoinette Duplé, qui était venue le matin manger un potage chez lui, fit part de ses soupçons au commissaire de police qui ordonna une enquête au domicile de celle-ci. En effet, la montre fut trouvée chez elle, cachée au fond d'un coffret ; les agents procédèrent aussitôt à l'arrestation de la voleuse.

Rixe. — Les gardiens de la paix étaient requis hier, vers 9 heures du soir, par le nommé Paul Claude, demeurant rue Mazard, 8, pour arrêter plusieurs individus qui se battaient dans la rue de la Charité, à la hauteur du n° 45. A l'arrivée de la police les combattants s'esquivaient ; néanmoins, le nommé Frédéric Reverchon, chaudronnier, qui venait de blesser au front Georges Meyier, mécanicien à Arborat, fut arrêté et conduit au poste. Sur ses indications, on parvint à saisir le nommé Ferdinand Favre, ouvrier limeur, qui fut, paraît-il, le premier instigateur de la rixe.

Ficelle de St-Just. — Les voyageurs qui montaient hier matin à Saint-Just par le chemin de fer funiculaire furent étonnés de se sentir arrêtés à mi-chemin. Les freins venaient de se détacher accidentellement. La réparation nécessaire obligea d'interrompre le service pendant près d'une heure.

Discussion tapageuse. — Ceci ne se passait pas à la Chambre, pas même au Sénat, mais tout simplement chez M. Hilaire Henry, rue Moncey, 76. Le nommé Loïs Barbier, dit Frisé, appuyait ses arguments par des gestes si violents que les objets mobiliers qui l'entouraient volaient en éclats. Sur l'observation que lui fit le propriétaire, Barbier tourna contre lui la violence de son discours — et de ses coups — de sorte que M. Henry reçut quelques contusions à la tête. Il fit arrêter le tapageur, qui fut conduit au dépôt.

Coups et blessures. — Sur la plainte de Mathieu Faurey, sablonnier, les gardiens de la paix arrêteront hier vers 6 heures et 1/2 du soir le nommé François Blanc, marinier, demeurant rue Pierre-Corneille, 48, qui l'avait frappé assez rudement dans la rue du Bas Port.

Déraillement. — Hier, dans l'après-midi, le tramway 41, traversait l'angle du quai Jayr et de la rue de la Pyramide, lorsque les roues sortirent des rails. La chasse-corps, frappant contre les pavés fut brisée. On suppose que ce déraillement fut occasionné par une fausse position de l'aiguille qui se trouve en cet endroit.

Les vagabonds. — La nuit dernière, vers 2 heures du matin, le nommé Claude Barlet, fut trouvé couché sur les marches de l'escalier de l'église St-Polycarpe. Les gardiens de la paix lui offrirent un lit moins dur au poste voisin.

Un locataire d'une maison de la rue Ste-Marie-des-Terreaux, rentrant chez lui hier soir, trouvait une femme couchée dans l'allée de son domicile.

Les gardiens de la paix qu'il appela, conduisirent celle-ci au dépôt où elle déclara se nommer Aline Chapuis, blanchisseuse, sans domi-

cile ni ressources. Elle fut éconduite pour délit de vagabondage.

Incendie. — Un commencement d'incendie, qui aurait pu avoir des conséquences funestes sans les prompts secours apportés par les voisins, s'est déclaré hier vers 9 heures du soir, rue Montesquieu, 77, à l'angle de l'avenue de Saxe.

M. Vaissard rentrait de la promenade quand, voulant préparer une lampe à pétrole, le feu prit à la bonbonne et se communiqua rapidement aux rideaux du lit.

M. Jacquet, cafetier, demeurant au-dessous du logement habité par M. Vaissard, prévenu par les cris : Au feu ! se précipita sur le lieu de l'incendie et parvint, après quelques minutes à le circonscire à l'aide de l'incendie lui-même et de quelques voisins.

Les pompes de la rue des Trois-Pierres arrivèrent quand tout danger avait disparu.

Les pertes matérielles, couvertes par une assurance, s'élèvent à la somme de 300 fr. environ. MM. Jacquet et Vaissard ont été légèrement brûlés aux bras et aux jambes.

Le service d'ordre était fait par les gardiens de la paix.

A l'Hôtel-Dieu. — Le jeune Michard, ouvrier sculpteur sur bois, âgé de 14 ans, demeurant rue de la Thibaudière, 41, passait hier soir, vers 7 heures, sur le pont Tilsitt. Marchant sur une écorce d'orange, son pied glissa, et le pauvre enfant tomba si malheureusement qu'il se cassa le bras droit. Les personnes présentes le conduisirent dans une pharmacie voisine, d'où il fut amené à l'Hôtel-Dieu.

Rectification. — M. Blanchet, épicière, nous écrit qu'il n'a rien de commun avec Jean-Claude Blanchet, qui faisait du tapage, dimanche, dans la rue Thomassin. Dont acte.

Consommateurs... disparus. — Hier, vers 6 heures, plusieurs personnes se faisaient servir un moos de bière dans le tambour de la taverne de l'Est. Quelques instants après, la fille de brasserie alla voir ses clients et ne trouvait plus que les chopes vides.

Entre militaires. — Les caporaux ne peuvent plus, par ordre du ministère, infliger de la salle de police. Un caporal infirmier de la 25^e section, ne pouvant se venger de la sorte d'un jeune soldat, trouva un autre procédé. Etant en congé de Pâques, il se rendit hier dans un comptoir situé rue Duhamel, 4, où il savait trouver le soldat en question et lui envoya un coup de sabre dans la figure. Celui-ci, qui eut la joue coupée et une dent brisée, porta plainte à ses supérieurs ; de sorte que le caporal, à sa rentrée, passera en conseil de guerre.

Le Directeur de l'Index prévient le public que Joseph-Abel Rey, chez sa mère, tailleur, rue Saint-Jean, 46, arrêté pour délit de chantage, ne fait plus partie du personnel de son Agence, et que les personnes qui justifieraient avoir été victimes de cet escroc n'ont qu'à se présenter à ladite agence, 10, rue Grenette, pour obtenir satisfaction.

SPECTACLES DU 15 AVRIL

Grand-Théâtre. — 8 h. 1/4. La Princesse des Canaries, opéra-bouffe en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Ch. Lecocq, le grand succès actuel.

Théâtre des Célestins. — 8 heures 1/2. Pour les représentations de M^{me} Pasca, Les Idées de Madame Aubray.

Cirque Rancy. — Tous les jours, à 3 h. et à 8 h. grandes représentations équestres.

Scala-Bouffes. — Spectacle varié.

Panorama de Lyon. 20, rue du Nord. — Le Siège de Lyon en 1793.

Casino des Arts. — Spectacle varié.

Clouage de Bellecour. — Musique militaire de 4 heures à 5 heures.

Pharmacie Moderne de Lyon

GRANDE DIMINUTION DE PRIX

Thé des Alpes, 70 c. au lieu de 1 fr 25 ; Thé Bérard, 60 c. au lieu de 1 fr 25 ; Eau d'Hunyadi, 70 c. au lieu de 1 fr 25 ; Pilules Suisses, 1 fr. 20 au lieu de 1 fr. 50 ; Fer Bravais, 4 fr. au lieu de 5 fr. ; Liqueur de Goudron, 1 fr. 25 au lieu de 2 fr. ; 100 capsules de goudron par pour 1 fr. ; Vin de quinquina, 2, 3, 4, et 4 fr. 50 le litre ; Huile de foie de morue pure, 2, 2,50 et 3 fr. le litre ; Salicyparille, 4 fr. le kil. ; Sirop de protocodure de fer, 4 fr. le litre ; Sirop antiscorbutique, 2 fr. le litre ; Tisane de Bochet, 0,40 c. le paquet pour 1 litre. — Les ordonnances sont barilletées 40 0/10 au-dessous des prix ordinaires.

La Pharmacie Moderne est la plus connue et la plus populaire de tout Lyon.

A L'IMPOSSIBLE

35, Rue Centrale, 35

Seule maison de tailleur qui puisse livrer un COSTUME COMPLET sur mesures en 10 heures au prix incroyable de 30 fr.

Les vêtements livrés aux clients sont irréprochables et tous vérifiés par M. WEIGEL, chef de coupes. — Diplôme d'honneur à l'exposition de Paris 1878

TRIBUNE LIBRE

L'abondance des matières nous oblige, à notre grand regret, à renvoyer à demain de nombreuses communications ouvrières.

Le groupe des républicains des amis du travail et de la liberté du Ve arrondissement. — Considérant que le député Brialou a fait l'accueil le plus fraternel à l'invitation qui lui était adressée par un délégué, de vouloir bien examiner le projet Lalanne, sur la suppression des octrois et faire connaître son appréciation.

Considéant que M. Brialou, s'est en outre rendu spontanément à une des réunions hebdomadaires du groupe où il a prononcé un discours important unanimement applaudi. Attendu que cette façon franche et loyale de comprendre le mandat législatif est d'autant plus digne d'éloges que M. Brialou est député du Rhône, vote à l'unanimité des remerciements au député Brialou, pour le zèle et le dévouement qu'il apporte à tout ce qui intéresse le sort des classes laborieuses et envoie au comité de Lyon, qui a eu l'intelligence de faire entrer à la Chambre un mandataire aussi énergique ; ses plus chaleureuses félicitations, en exprimant l'espoir que cet exemple sera suivi aux prochaines élections générales, tant à Paris qu'en province.

Ouvriers menuisiers. — Les citoyens faisant partie de la commission de la réorganisation du syndicat sont invités à se rendre mardi 15 avril, au siège social. Très urgent.

La Commission.

Parti ouvrier. — Les citoyens appartenant aux groupes du Progrès et Collectivistes des Brotteaux, sont convoqués d'urgence pour le mardi 15 avril, à 7 heures 1/2 du soir, chez le citoyen l'ongère, comptoir du Progrès, rue Sachel, 16.

Ordre du jour :

1^{re} Communication importante concernant les élections municipales ;
2^{re} Questions diverses.

Pour le Groupe, Gabet.

Réunion publique à Villeurbanne. — Procès-verbal de la réunion publique organisée par le comité central radical de la commune de Villeurbanne, chez M. Verpillière, cité Lafayette.

La séance est ouverte à 10 heures du matin. Le citoyen Ent enaigle procède à la formation du bureau. Sont proclamés : président, le citoyen Faure jeune ; secrétaire, P. Devès ; assesseurs, Depierre et Barratier.

Le citoyen Faure, président, prononce une courte allocution, et donne la parole au citoyen Dédieu, maire de Villeurbanne. Après un discours où le parti socialiste n'est pas épargné, M. le maire commence la lecture du compte rendu administratif : Chemins vicinaux, instruction publique, groupements scolaires, bannières scolaires, pompiers, ponts et chaussées, service postal, service téléphonique, marchés aux bestiaux, tramways, pompes funèbres, éclairage au gaz, impôts.

Dans une séance qui ne dure pas moins d'une heure, M. le maire énumère les travaux du conseil municipal ; à la

Coureur des Bois

Par Gabriel FERRY

Au lieu de huit, il n'aura plus qu'à choisir entre sept ; car ces animaux sont trop sensuels pour emporter un cadavre. A tout prendre, c'est un noble animal, qui.... »

Cette fois, la réticence de l'incorrigible panégyriste des tigres fut involontaire. Un rugissement, éclatant comme le son d'un clairon, retentit du côté opposé au dernier et lui coupa la parole.

« Ave Maria ! le tigre est marié ! s'écria Baraja avec angoisse.

— Cet homme dit vrai, continua Benito ; car il y en a deux, et jamais deux tigres mâles n'ont chassé de compagnie. Quoi que vous en disiez, seigneur Cuchillo, voilà deux chances de moins : la soif augmente et le tigre est double. Or, un est à quatre comme deux sont à huit, c'est-à-dire que... sur quatre...

— Ça fait cinq sur huit, interrompit Ba-

raja, dont la terreur troublait les facultés mathématiques.

— Caray ! comme vous y allez ! reprit froidement le vieux Benito. La peur vous fait extravaguer, mon cher ; pour deux tigres il ne faut que deux hommes, si je sais bien calculer ; or, vous en mettez cinq, c'est trois de trop. Donc, sur huit que nous sommes ici, il est probable qu'il n'y en aura que six qui verront se lever l'aurore prochaine.

— Que la foudre me consume si j'ai jamais trouvé un compagnon d'infortune plus incommode que celui-là ! dit en gémissant Cuchillo, qui, malgré sa fureur, n'était plus disposé à diminuer la proportion des victimes exposées aux jaguars, et qui respectait désormais la vie du vieux vaquero comme celle d'un fétiche.

C'est égal, dit Baraja, tant que je verrai ces chevaux groupés autour de nous, j'aurai bon espoir.

— C'est l'unique chance qui nous reste, » hasarda un des compagnons de Benito qui, connaissant sa longue expérience, écoutait ses paroles comme autant d'oracles.

Malheureusement cette dernière chance ne devait pas subsister longtemps.

A un hurlement qui sembla partir des confins indécis des ténèbres de la nuit et de la zone lumineuse qui éclairait la Poza, les

chevaux groupés près de la clarté du foyer se débarrassèrent, saisis d'une folle terreur.

La terre trembla sous leurs sabots, les broussailles craquèrent avec un bruit formidable, et tous se perdirent bientôt sous les arches sombres de la forêt, que les rayons de la lune éclairaient de leurs brisées par le feuillage. C'était signe que, devant le péril qui grossissait, les animaux, compagnons de l'homme, perdaient toute confiance dans sa protection, et qu'ils n'attendaient plus de salut que de la vigueur de leurs jarrets, décuplée par une frayeur sans bornes.

Au moment où la dernière ressource sur laquelle les voyageurs purent compter vint à s'évanouir, Benito se leva, et, traversant l'espace qui séparait le groupe dont il faisait partie de don Estévan et du sénateur assis à l'écart, il s'approcha d'eux.

« La prudence exige, dit-il, que vous ne restiez pas ainsi loin de nous ; on ne sait ce qui peut arriver. Vous l'avez entendu, le danger nous environne à droite et à gauche : venez au milieu de nous, et nous vous ferons un rempart de nos corps. »

La contenance effrayée du sénateur offrait un contraste frappant avec la contenance calme du chef espagnol.

« C'est un bon conseil à suivre, s'écria Tragaduros ; écoutons ce fidèle serviteur. » Et il se levait pour mettre à profit le

dévouement du vieux domestique ; mais don Estévan l'arrêta.

« Ce ne sont donc pas des contes de chasseurs faits pour effrayer les novices, que ceux dont vous entretenez vos auditeurs ? dit-il à Benito.

— Seigneur Dieu ! c'est la vérité ! reprit celui-ci.

— Il y a donc un danger réel ?

— Inévitable.

— Eh bien ! s'il en est ainsi, restons à notre place !

— Y pensez-vous ? interrompit Tragaduros.

— Le devoir d'un chef est de protéger ses soldats, et non de se faire protéger par eux, répliqua fièrement Arechisa, et voici ce que nous allons faire. Si le danger vient de ce côté, puisque c'est à droite et à gauche que nous avons entendu ces hurlements, je reste ici le fusil à la main pour attendre l'ennemi et protéger nos derrières. Avec un œil sûr, un cœur ferme et deux balles dans chaque canon, un jaguar n'est pas à craindre. Vous, seigneur, allez faire à l'avant garde ce que je ferai à l'arrière, et, si votre... prudence exige que vous vous appuyiez sur nos hommes, je laisse ce soin à votre discrétion. »

A suivre

fin de cette lecture, le conseil municipal présent, le cadre de la compagnie des pompiers, ainsi que les répartiteurs des impôts et du bureau de bienfaisance, écoutent en silence, quelques rares éboueurs se joignent à eux. M. le maire termine son discours par une deuxième attaque contre les socialistes, et déclare qu'il va rentrer dans la vie privée.

Le citoyen Faure, président, demande si quelques citoyens ont des observations à présenter sur le compte rendu administratif. Le citoyen Sauret demande à monsieur le maire des explications au sujet des eaux ménagères et pluviales de la Grande-Rue des Charpenne. Monsieur le maire répond en souriant qu'il ne s'attendait pas à une pareille question. Le citoyen Sauret questionne monsieur le maire au sujet des tramways des Charpenne; il dit que c'est la faute de la municipalité si la commune n'a pas abouti. Monsieur le maire proteste. Les citoyens Ribot et Martin, le citoyen Faure prennent successivement la parole pour poser des questions à l'administration. Un tumulte couvre leurs voix. Le conseil municipal, ainsi que monsieur le maire, ne veut plus de discussion; ils quittent la salle.

Le bureau et le citoyen Laforest protestent énergiquement contre cette désertion.

Le président consulte l'assemblée, afin de savoir si la séance doit être levée. A l'unanimité, il est décidé que la séance continuera.

Le citoyen Faure cède la présidence au citoyen Depierre, assesseur, et fait une proposition ayant pour but la nomination, séance tenante, d'une commission pour vérifier le compte rendu administratif de monsieur le maire de Villeurbanne.

Il est procédé à la nomination de cette commission. Sont élus : les citoyens Faure jeune, Dubois, Devèze, Perret, Ribot.

Cette commission rendra compte de son mandat dans une prochaine réunion publique.

La séance est levée à midi.

Le président, Faure jeune; les assesseurs, Depierre et Baratin; le secrétaire, P. Devèze.

Chambre syndicale des mécaniciens et similaires. — Tous les adhérents à la chambre syndicale des mécaniciens et similaires sont convoqués d'urgence en assemblée trimestrielle le 20 avril courant, à 1 heure du soir, au siège social, rue Grôlée, 33 au 2.

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance.
2. Rapport des commissions.
3. Réception des nouveaux adhérents.
4. Remplacement des syndics.
5. Lecture de la nouvelle loi des syndicats.
6. Questions diverses.

Nous invitons tous nos collègues soucieux de leurs intérêts, qui désireraient adhérer à la chambre syndicale d'apporter leur adhésion à la dite réunion.

Nota. — Réunion plénière du bureau, le 19 avril à 8 heures du soir.

Très urgent.

Section de l'Est. Avis. — Tous les membres de la commission et les bureaux de groupes de ladite section sont convoqués d'urgence pour ce soir mardi 15 courant à 8 heures, au siège social.

Nota. — L'appel sera fait à 8 heures un quart, et les absents mentionnés au procès-verbal.

Comité central de l'Union des républicains radicaux-socialistes du 6^e arrondissement. — Tous les membres appartenant au Comité sont convoqués en réunion plénière, mercredi soir, 16 avril, à 8 heures du soir, salle Molière, 49, 51 rue Pierre-Corneille.

Les listes des candidats présentés et ayant accepté devant être closes à cette séance (dernier délai). Les groupes sont priés d'activer leurs travaux, afin qu'ils déposent leurs procès-verbaux concernant les candidats qu'ils présentent.

Les procès-verbaux des nouveaux groupes sont reçus chez les citoyens :

Carruel, cours Lafayette, 79.

Rive, rue Masséna, 19.

Cassard, rue Cuvier, 3.

Les lettres qui n'ont pas pu parvenir aux membres des groupes, seront remises à la porte par les délégués.

La Commission.

Comité électoral des républicains radicaux-socialistes du troisième arrondissement de Lyon. — Réunion plénière. Tous les délégués dudit comité, ainsi que la commission du concert-tombola sont invités à assister à une réunion plénière privée qui aura lieu mardi 15 courant, à huit heures du soir, au local habituel.

Le secrétaire : GUILHAUMET.

La Société civile de prévoyance des tailleurs de pierres de la ville de Lyon. — La prévoyance qui la réunion qui devait avoir lieu le dimanche 13 avril, est renvoyée au dimanche suivant 20 courant, à cause d'un grand nombre de sociétaires absents de Lyon.

Le trésorier : Chambon.

Le banquet annuel des lithographes de Lyon aura lieu le dimanche 4 mai 1884, à midi au restaurant Gaillard, place de Trion à St-Just.

Les cotisations sont reçues tous les samedis soir, de 4 à 10 heures, café de la Paix, rue de la Préfecture, 2.

Le secrétaire, A. Felder.

Le comité des républicains radicaux d'Oullins. — Pour les élections municipales, d'un républicain public, le 8 décembre dernier, porte à la connaissance des électeurs, que le mandat qui lui a été confié, touchant à sa fin, donnera prochainement le résultat de ses travaux.

Pour le comité,

Le secrétaire : Périllat d.

Dames réunies. — Grand concert-tombola organisé par cette Société démocratique, au bénéfice de leur bureau de placement, le 25 mai, au Casino de Vaise.

Diverses sociétés musicales et de nombreux artistes des concerts de Lyon, prêteront leurs concours pour cette après.

Des billets sont déposés aux adresses suivantes :

MM. Chansard, rue de Fosselles, 33;

Garnier, rue Célis, 8;

Lacour, rue Garibaldi, 138;

Ganiviat, cours Gambetta, 92;

A la Chambre syndicale, rue Chapenney, 59.

Les Enfants de Lyon. (Chorale du 3^e arrondissement). — Cette société informe les personnes qui seraient désireuses d'en faire partie qu'elles peuvent se faire inscrire, au siège de la Société, 112, rue Molière, tous les mercredis et samedis de 8 heures 1/2 à 10 heures 1/2 du soir.

Elle les informe également qu'un cours de solfège est spécialement organisé pour les personnes ne connaissant pas la musique.

Soixante-unième Société de secours mutuels d'Oullins. La commission à l'honneur d'informer les sociétaires que le banquet annuel aura lieu cette année le 22 mai. Elle engage tous ses co-sociétaires à bien vouloir prendre part à cette fête de fraternité.

Nota. Les adhésions seront reçues au siège de la Société, ou aux adresses suivantes, jusqu'au 16 mai inclus :

Dorieux, président;

Malton, secrétaire;

Genier, trésorier;

Colin, Marion, Michel, Astier, assesseurs.

Oullins, le 10 avril 1884.

Le président de la commission : DORIEUX.

Tribu lyonnaise. Société de consommation et de production à capital et personnel variables. — Cette Société, fondée sur une base humanitaire et philanthropique, a pour but : 1. Bien-être vital et matériel des classes laborieuses qui, dans une association uniquement coopérative, progressive et en participation, pourront se procurer tous les objets de consommation et de production nécessaires à l'existence, en bonne qualité et à prix réduit.

Son but est également de créer une Caisse de retraite pour la vieillesse, dont la répartition sera faite uniformément entre chaque sociétaire ayant droit.

La Société est fondée par action, à capital et personnel variables; sa durée est illimitée.

L'action nominative est de 100 francs, dont 50 seront versés au fonds social par fractions de 1 franc par semaine, et 50 francs pour libérer l'action seront couverts par les bénéfices et ne pourront, dans aucun cas, être remboursés aux actionnaires.

Cette Association, créée sous la dénomination de Tribu lyonnaise, pouvant prendre une grande extension, et le capital étant la pierre fondamentale de tout édifice social, il ne sera distribué ni intérêt ni dividende.

Cette Tribu, dotée, par les assemblées générales, d'administrateurs capables et intelligents, d'un contrôle intégral et clairvoyant, ne peut que s'adjoindre un nombre considérable d'adhérents, car tout travailleur est assez soucieux de son bien-être et de l'avenir de sa famille, pour vouloir coopérer à la prospérité de l'œuvre commune.

A VENDRE
ÉPICERIE-COMPTOIR
BROTTEAUX

S'adresser au Bureau du Journal

PROS MODÈS PÉRIAL
MME J. CLÉMENT
Grande-Côte, 87, Lyon
SPÉCIALITÉ POUR DEUILS
Bonnets et Chapeaux montés
PRIX MODÉRÉS

La Pharmacie Moderne de Lyon, 5, rue St-Catherine, délivre gratuitement et envoi franco à toute personne qui en fera la demande une brochure traitant des maladies secrètes et des vices du sang.

Guérison radicale des HERNIES
Hommes, Femmes, Enfants. Paiement après guérison. — **THÉRON & Co**, 28, rue Confort, au 2^e. Une dame est chargée d'appliquer p. dames.

FABRIQUE DE TIMBRES EN CAOUTCHOUC
VERNAY
Graveur sur Métaux, rue de Sèze, 4, Lyon

LES ANNONCES

sont reçues tous les jours

DE 8 H. DU MATIN A 6 H. DU SOIR

au Bureau du journal

3, Place de la Bourse

Les Avis d'acquisition et de dettes sont reçus aux prix ordinaires.

Le Rédacteur-Gérant, PAGES.

Lyon. — Imp. Moderne, cours de la Liberté, 79

Chemiserie COGORDAN, cours Gambetta, 1, Lyon.

M^{me} VALLET
Elève de Desbarolles, lit la destinée dans les lignes de la main, rue Neuve, 15, Lyon.

M^{me} HERMAN
AVENIR par les cartes
Passage Saint-Pothin, 6, Lyon

J. VATOUX
CHAPELLERIE
12, Cours Lafayette
angle de la rue Molière, Lyon
CHAPEAUX FANTAISIE
hommes et jeunes gens

POSITION
exceptionnelle pour un ménage.
A LOUER au centre de Lyon un joli café-restaurant avec chambres garnies bien agencées et comptoir, peu de loyer. Ecrire : poste restante, à M^{me} V. G. propriétaire.

Vastes Locaux
au 1^{er} et au rez-de-chaussée, rue de la Poulillerie, 15, à louer de suite, ensemble ou séparément

UNE BONNE MAISON
de commerce
Offre à dame seule qui pourrait disposer de 10 à 20,000 fr. position sûre et agréable, et pourrait, si elle le désirait, vivre dans la famille.
Ecrire offre à Bellecour, poste restante à M^{me} L. C. A.

POUR LA CAMPAGNE

Grillage galvanisé pour volières, clôtures, ciel-ouvert. — Piquets en fer pour vignes et espaliers. — Fil de fer, fil d'acier, ronces artificielles pour clôtures de prairies. — Carton chanvre bitumé pour toitures légères. — Meubles et Outils de jardin. — Fabrique spéciale de grandes volières sur mesure.

RAOULX et Cie, 53, Cours Lafayette, LYON
Envoi du tarif par la poste

Vente en gros de l'AVENIR : 3, place de la Bourse, 3

MANUFACTURE DE PAPIERS PRINTS
LYON. 15 & 17, Rue de Jarente, 15 & 17. LYON

Papiers depuis **15** centimes

Quantité de Bonbons articles et autres reproductions d'images

Boulevard de la Croix-Rousse, 151
LYON
CAFÉ BRONDEL
Escargots
SOUPES AU FROMAGE

A LA MONTRE AMÉRICAINE

Maison de confiance
Lyon — Cours Lafayette, 17 — Lyon
Succursale au Bois-d'Oingt (Rhône)

ATELIER D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE
Recommandé par ses prix réduits et son travail bien fait

P. MARION

EX-PREMIER OUVRIER DES PRINCIPAUX HORLOGERS AMÉRICAINS
Nettoyage de Montres 2 fr. — Grand ressort depuis 1 fr. 50. — Verre de montre double 25 c. — Verre de montre glace plate 25 c. — Montres argent dep. 20 fr. Montres or dep. 40 fr. Réveils dep. 5 fr. Grand choix de Montres neuves et d'occasion des Monts-de-Piété de Paris, Genève et Besançon, à des prix incroyables. Spécialité de réparations de pièces de précision. — Achat d'or et d'argent, diamants, pierres fines, et reconnaissances de Monts-de-Piété.

Les Réparations sont garanties sur Facture.

NOTA. — Tous les articles sont vendus à des prix exceptionnels de bon marché et marqués en chiffres connus.

M^{me} CAMILLA CÉLÉBRITÉ PARISIENNE
genre Desbarolles

Pédit l'avenir par les lignes de la main

Reçoit de 8 heures du matin à 9 heures du soir, 13, rue St-Catherine, au 3^e, 1^{er} escalier.

EXPÉDITION FRANCO EN FRANCE

Seul et Le VIN DÉPURATIF

LA LAXIPARILLE ROUGE JAMAÏQUE et à l'iodure de Potassium

Préparé avec le plus grand soin dans nos laboratoires, est bien supérieur à tous les sirops dépuratifs dits de Bochet, de Guaiac, de Salsepareille, etc. Il remplace l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutique, le sirop d'iodure de fer, ainsi que toutes les préparations à base de mercure. D'une digestion facile, agréable au goût et d'un effet rapide, le VIN DÉPURATIF de la PHARMACIE MODERNE DE LYON est recommandé par les médecins de tous les pays pour guérir radicalement les maladies suivantes : Dartres, Hémères, Eczéma, Tumeurs, Rougeurs, Eczéma, Démangeaisons, Douleurs, Rhumatismes, Sciatiques, etc., etc. Il neutralise aussi les accidents occasionnés par le mercure et aide la nature à s'en débarrasser.

Nous délivrons et envoyons gratuitement à toute personne qui en fera la demande, une brochure traitant des maladies secrètes et des vices du sang.

Remettre les demandes à M. le D^r de la PHARMACIE MODERNE DE LYON
5, rue St-Catherine, et 6, rue St-Marie-des-Ternes

LE TRAITEMENT DUR 20 JOURS

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS si vous sucez quelques **BONBONS GRAMONT** au goudron. Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du Goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron, mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des Capsules de Goudron recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur; ici l'inconvénient est grand, car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon Gramont fond de suite et soulage immédiatement. Prix: la boîte, 1 fr. 75; demi-boîte, 1 fr. 50. Se méfier des Contrefaçons. — Exiger la Signature du D^r GRAMONT.

Dépôts à Lyon : pharm. Bunoz, pl. St-Pierre, 1; Lemonon, r. St-Joseph, 55; Casimir, avenue de Saxe, 82; Lardet, rue Bât-d'Argent; Deleuvre, rue de Belfort (Croix-Rousse); Martel, place de la Pyramide, 15 (Vaise); à St-Etienne, pharm. Delpy, à Valence, Couturier; à Vienne, Boyet; à Tarare, pharm. Moderne; à Chalon-sur-Saône, Jacquin; à Mâcon, Lacroix, et dans toutes les pharmacies.